

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU  
MAIRE**

**Service Évènementiel**

FB/CD/MD

**DECISION N°**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2022-01/02-01 du Conseil Municipal en date du 15 Février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L. L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat pour un spectacle à l'occasion du Marché de Noël qui se déroulera le vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025.

**CONSIDERANT** la proposition faite par le prestataire l'Association ACIDU demeurant au 178, avenue Pasteur 93170 BAGNOLET.

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C25140 est attribué au prestataire Association ACIDU, demeurant au 178, avenue Pasteur 93170 BAGNOLET ;

Le contrat est conclu pour un montant de 2 590€ HT soit 2 732€45 TTC.

La prestation se déroulera du vendredi 12 décembre 2025 au Parc Honoré de Balzac.

**Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

**Article 3**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

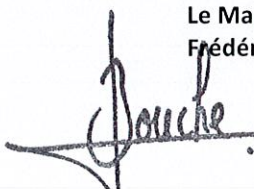
**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 06 novembre 2025

Le Maire,  
Frédéric BOUCHE



Reçu de réception en préfecture  
077 217 05 44-20251118-25 11617-AU  
Date de réception : 19/11/2025  
Date de récépissé : 19/11/2025